



Règlement du Concours photo Facebook du 30 septembre 2019 au 30 octobre 2019

« L'Instantané solidaire »

ARTICLE 1 : Objet du concours

L'association Habitat et Humanisme, administratrice de la page Facebook Habitat et Humanisme Aude organise du 30 septembre au 30 octobre 2019 minuit, un concours photo intitulé "l'Instantané Solidaire".

Les coordonnées de l'association sont :

Habitat et Humanisme Aude

10 rue Ancien Port des Catalans

11100 Narbonne

Courriel : aude@habitat-humanisme.org

Téléphone : 09 81 98 37 93

ARTICLE 2 : Participation

Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne physique sans limite d'âge, la participation des mineurs étant soumise à l'autorisation parentale. Sont exclus du bénéfice de ce concours les bénévoles de "Habitat et Humanisme Aude", qui s'interdisent d'y participer directement ou indirectement, par l'intermédiaire notamment des membres de leurs familles (ascendants, descendants, conjoints).

Le nombre de participations est limité à une seule participation par joueur (même nom, même prénom, même pseudonyme, même adresse postale et même adresse e-mail) et une seule participation par famille (même nom, même adresse postale et e-mail). En cas de participation multiple d'un joueur, celui-ci sera éliminé d'office du présent jeu-concours.

ARTICLE 3 : Fonctionnement

Le concours est accessible uniquement sur la page Facebook de Habitat et Humanisme Aude dont l'adresse est <https://www.facebook.com/habitatethumanismeaude/>, à compter du 30 septembre jusqu'au 30 octobre à minuit.

Il est précisé que Facebook n'est pas un organisateur ou un parrain du jeu et par conséquent ne peut être tenu pour responsable en cas de problème lié au jeu.

Pour jouer les participants doivent :

- Poster une photo constituée d'un fichier numérique au format jpg, jpeg, png ou gif et d'un poids maximal recommandé de 1 Mo. en envoyant la photo par message privé sur la Page Facebook de Habitat et Humanisme Aude.

- ou envoyer un email à aude@habitat-humanisme.org

Les participants ayant participé au jeu en postant une photo seront ensuite départagés au nombre de likes. Cette décision sera sans appel.

Le gagnant se verra attribuer le lot mentionné à l'article 8.

ARTICLE 4 : Obligations

Les photographies doivent obligatoirement respecter le thème du concours « L'instantané Solidaire » et être conformes aux dispositions légales en vigueur. Elles ne doivent notamment pas porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Dans le cas contraire, les photos seront automatiquement écartées du concours

Le participant déclare et garantit :

- être l'auteur de la photo postée pour le concours et par conséquent titulaire exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public de la photo, et
- avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiées sur la ou les photo(s) présentée(s) ou des personnes propriétaires des biens représentés, de telle sorte que la responsabilité de la société organisatrice ne puisse pas être engagée du fait de l'utilisation de ladite photo dans le cadre du présent concours.

ARTICLE 5: Autorisation de publication

Chaque participant en tant qu'auteur de la photo soumise et titulaire des droits de propriété littéraire et artistique attachés à la photo, consent, comme condition de validité de sa participation au concours, à ce que la photo soit déposée et soit consultable sur la galerie virtuelle de photos dédiées au concours (<https://www.facebook.com/habitatethumanismeaude/>), et s'engage à signer, à première demande des sociétés organisatrices, une autorisation de publication et d'utilisation de sa photo dans le cadre et pour les besoins du présent concours selon le modèle en annexe.

ARTICLE 7 : Date limite

La date limite de dépôt des photos est fixée au 30 octobre 2019 à minuit

ARTICLE 8 : Prix, jury et résultats

Ce jeu-concours est doté du lot unique suivant :

1er prix :

Publication de la photo lauréate et article sur le site habitat-humanisme.org

60 tirages photo 10x15 cm valables jusqu'au 31 décembre 2019 chez Photo Sprint Art Studio, 28B-30 rue Droite à Narbonne

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le prix par un prix de valeur équivalent ou supérieure.

Le gagnant sera informé par un message qui lui sera adressé sur Facebook le lundi 4 novembre 2019. Il devra confirmer l'acceptation de son prix par mail avec les informations demandées avant le mardi 12 novembre 2019. Après cette date, le prix ne pourra être réclamé et aucune compensation financière ne sera attribuée.

ARTICLE 9 : Réclamations

Habitat et Humanisme Aude se dégage de toute responsabilité quant au contenu des photos publiées. Les organisateurs du concours ont le droit d'éliminer le ou les candidats en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement.

Les sociétés organisatrices déclinent toute responsabilité en cas d'annulation et/ou perturbation des connexions pour des raisons indépendantes de sa volonté (telles que notamment, dysfonctionnement des télécommunications ou des installations téléphoniques des participants, saisie incorrecte des données)

ARTICLE 10 : Mise à disposition du règlement

Le présent règlement est disponible sur la page Facebook de Habitat et Humanisme Aude et sur simple demande écrite par mail ou par courrier postal à Habitat et Humanisme Aude à l'adresse figurant dans l'article 1.

ARTICLE 11 : Dépôt légal du règlement du concours

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées par Habitat et Humanisme Aude dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Aucune contestation ne pourra être formulée après le 12 novembre 2019.

ARTICLE 12 : Informations nominatives

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 dite « Loi Informatique et Libertés », tout participant est informé de ce que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au présent jeu et font l'objet d'un traitement informatique. Le participant est informé qu'il bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles le concernant. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant Habitat et Humanisme Aude à l'adresse suivante :

Habitat et Humanisme Aude

10 rue Ancien Port des Catalans

11100 Narbonne

Les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la clôture du concours seront réputées renonçant à leur participation.

ARTICLE 14 : Fraude

Habitat et Humanisme Aude se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes de toutes sortes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit et notamment de manière informatique ou manuelle dans le cadre de la participation ou de la détermination des photos sélectionnées.

A cette fin, Habitat et Humanisme Aude se réserve le droit de faire procéder à des comparaisons des données techniques sur ses serveurs (notamment les IP) associées aux participations. Habitat et Humanisme Aude se réserve le droit de demander à tout participant de justifier son identité, et autres éléments justifiant le respect du règlement.

Habitat et Humanisme Aude se réserve, dans toutes hypothèses, et même en cas de doute, le droit de disqualifier les fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La responsabilité d'Habitat et Humanisme Aude ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

ANNEXE

Autorisation de publication et d'utilisation

Je <Nom > <Prénom>

Demeurant à <Adresse + Code postal + Ville>

Né-e le : <Date de naissance> à <Ville>

Nationalité : <Nationalité>

Agissant en mon nom personnel.

Autorise/Autorisons l'association Habitat et Humanisme, à reproduire et exploiter la photo que j'ai présentée dans le cadre du Concours Photo L'Instantané Solidaire d'Habitat et Humanisme à Narbonne en octobre 2019.

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

- Pour une durée de : 10 ans,
- Sur les territoires : monde, tous pays,
- Sur Internet et Intranet de Habitat et Humanisme

Je garantis n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

La présente autorisation de publication et d'utilisation d'image est consentie à titre gratuit.

Fait à <Nom de la ville>, le <date>

<Signature>